

Chronique sur la gouvernance Novembre 2013

Section 2 a : Responsabilités éthiques

Prière de noter que les informations contenues dans cette chronique sont à titre d'information et le lecteur ne doit pas les interpréter comme étant des conseils d'experts en droit.

La participation à la gouvernance d'un organisme comporte des responsabilités réelles qui peuvent avoir un impact sur les membres d'un conseil d'administration individuellement, collectivement ainsi que pour l'organisme.

Il est important de se rappeler qu'un « Conseil d'administration est légalement responsable d'assurer l'adhésion à toutes les législations et les règlements.¹ »

Dans la présente section, nous explorerons divers aspects des responsabilités assumées par les membres de conseils d'administration (CA).

Je débute en présentant quelques définitions.

Quelques définitions	
Responsabilité :	<ul style="list-style-type: none">- Obligation ou nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres.²- La responsabilité est l'obligation de répondre de certains de ses actes, d'être garant de quelque chose, d'assumer ses promesses.³
Éthique :	<ul style="list-style-type: none">- Ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un.⁴- Valeurs qui peuvent être appliquées personnellement ou professionnellement.⁵
Légale	<ul style="list-style-type: none">- Conforme à la loi, qui a valeur de loi, qui est défini par la loi.⁶- Permis, autorisé, réglementaire, légitime, prescrit, constitutionnel, conforme.⁷

1. Responsabilités éthiques des membres d'un conseil d'administration.

Bien que la responsabilité éthique n'ait pas force de loi, son impact sur un organisme peut être énorme. Un membre de CA est d'abord une personne qui, par choix, par affinité et par désir de rendre service, s'engage à mettre ses habiletés au service d'un organisme.

¹ Chisholm, Raquel « Canadian Association Management » Canadian Society of Canadian Executives, 2013, p31 traduit par Louis Grenier.

² <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/responsabilit%C3%A9/68694>

³ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Responsabilite.htm>

⁴ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9thique/31389>

⁵ <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/ethique/>

⁶ http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/l%C3%A9gal_l%C3%A9gale_l%C3%A9gaux/46554

⁷ <http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/l%C3%A9gal>

Chaque membre d'un CA devrait au minimum :

a. Désirer siéger au conseil

Il y a plusieurs raisons qui pourraient motiver une personne à joindre un CA. L'important est de comprendre les raisons qui vous poussent à joindre ce CA en particulier.

Afin de bien contribuer à la gouvernance d'un organisme, le travail sur le CA doit être en mesure de satisfaire vos intérêts.

Voici quelques intérêts trouvés dans un rapport d'Elizabeth Ridley et Cathy Barr d'Imagine Canada⁸

- Le désir de contribuer à votre communauté.
- Le désir d'aider l'organisme à réaliser sa mission.
- La croyance dans la raison d'être de l'organisme.
- Le désir d'utiliser vos compétences et votre expérience.
- Le fait que vous ou quelqu'un que vous connaissez avez été personnellement affectés par ce que l'organisme fait.
- Vous désirez améliorer vos perspectives d'emplois.

Vous êtes responsables de vos choix. Ne vous impliquez sur un conseil d'administration que si vous désirez y siéger pour contribuer à la gouvernance de l'organisme.

b. Croire au bien-fondé de l'organisme

La commodité la plus précieuse que vous avez à offrir est votre temps. Ce temps que vous pourriez dévouer à votre famille, à vos amis et à des activités récréatives pour vous revigorer.

C'est pourquoi il est très important de vous assurer que l'organisme pour lequel vous désirez offrir votre temps sert une cause en lequel vous croyez.

Si vous songez joindre un CA, et si vous êtes déjà sur un CA, il serait important de répondre aux questions suivantes. Selon vous :

L'organisme offre-t-il un service important à la communauté ?

Est-ce que la cause de l'organisme est légitime ?

L'organisme peut-il contribuer à l'amélioration de la situation ?

⁸ Board Volunteers in Canada: Their Motivations and Challenges : A Research Report 2006
http://sectorsource.ca/sites/default/files/resources/files/imagine_board_volunteers_report.pdf

Il existe un grand nombre d'organismes qui pourraient bénéficier de votre bénévolat. Assurez-vous de joindre un organisme pour lequel vous avez une affinité.

c. Appuyer la mission

Croire à la mission d'un organisme est une pierre angulaire pour votre implication. Cette croyance détermine le niveau d'effort que vous êtes prêts à offrir.

Quelles sont les valeurs de l'organisme ?

Quelle est la mission de l'organisme ?

Connaissez-vous les stratégies pour accomplir la mission de l'organisme ?

Est-ce que les valeurs et la mission de l'organisme vous interpellent assez pour que vous y investissiez votre temps et votre énergie ?

2. Mandat public

Le mandat public, directement lié à la confiance du public, est un des éléments les plus importants pour un organisme à but non lucratif. C'est aussi un des éléments qui distingue l'organisme à but non lucratif des autres modèles d'organisation.

C'est ce mandat qui permet aux organismes de bénéficier de privilèges tels que des subventions publiques, la possibilité de ne pas payer d'impôt sur le revenu de l'organisme, le retour d'une partie de la TPS, ou de sa totalité, ainsi que d'obtenir des contributions de la population.

Ces bénéfices sont disponibles, car le public a confiance que l'organisme travaille pour le bénéfice de la société en général. Selon Roméo Malenfant, la « société, en exemptant d'impôt la corporation sans but lucratif, reconnaît à cette corporation qu'elle existe pour améliorer de façon générale ou spécifique, ladite société et que cela représente un actif qui justifie l'absence d'impôt. »⁹

L'organisme à but non lucratif n'offre pas d'actions comme une entreprise publique. De ce fait, le public devient alors l'actionnaire de l'organisme et les membres du CA deviennent les représentants du public. Malenfant explique que le CA devient une « garantie morale que se donne la société contre l'égoïsme individuel. »¹⁰

⁹ Malenfant, Roméo « La Gouvernance et le Conseil d'administration » Éditions D.P.R.M. 2009. Page 38

¹⁰ Idem

Les conséquences de la perte de la confiance du public mènent à la perte du mandat public, la perte de l'appui qui peut assurer la survie de l'organisme à but non lucratif.

On comprendra alors qu'une responsabilité éthique des membres du CA est de préserver la confiance du public. Ceci est accompli quand les membres du CA offrent le meilleur d'eux même afin de contribuer pour le meilleur intérêt de l'organisme.

Conclusion :

Il est important d'examiner les raisons de son implication sur un CA. En tant qu'être responsable, il incombe de respecter votre choix et de participer activement. Personne ne devrait vous forcer à siéger sur le CA d'un organisme pour lequel vous n'avez pas d'affinité ou d'intérêt. Ceci affectera le plaisir que vous pourrez tirer de votre participation et de la qualité de service que vous pourrez rendre.

La majorité des organismes comprennent la valeur de votre contribution et n'ont pas d'intérêt à vous faire participer à contrecœur.

La prochaine chronique portera sur les responsabilités légales des conseils d'administration.

Je vous invite à me faire parvenir toutes questions sur la gouvernance. Je tenterai de répondre à certaines questions lors de la chronique suivante.

Louis Grenier M.Sc.
Co-options Consulting
Coptions@shaw.ca

POURQUOI LA CHRONIQUE

Un des objectifs de la régionale de Calgary de l'ACFA-C dans son rôle de coordination du Cercle de collaboration est de renforcer les compétences des organismes de la région.

La recherche révèle que les meilleurs organismes jouissent d'un partenariat solide entre leurs conseils d'administration bien formés et informés avec leurs gestionnaires.

Dans le contexte actuel, les bailleurs de fonds désirent assurer la distribution de fonds auprès d'organismes bien administrés. Ceux-ci semblent de plus en plus enclins à s'assurer que les organismes auxquels ils accordent des subventions soient bien gouvernés.